

Tribune Côte d'azur - 15 rue Alexandre Mari - 06300 Nice Tel: 04.92.17.55.00 - annonceslegales@tribuca.legal

CERTIFICAT DE PARUTION

Philippe LEON, representant légal de la SAS Sud Est Presse RCS Nice 421 305 525, société éditrice du site **tribuca.net**, atteste que cette annonce a été mise en ligne sur le site :

tribuca.net - le 03-05-2024 sous le n° 1247A235W



https://annonces-legales.tribuca.net/officiel/annonce 1247a235w_nicox

ANNONCE

NICOX SASociété anonyme au capital social de 50 299 694 euros Siège social : Sundesk Sophia Antipolis Emerald Square rue Evariste Galois, 06410 Biot 403 942 642 R.C.S. Antibes

COMPLEMENT A L'AVISDE SECONDE CONVOCATION

En complément de l'avis de seconde convocation publié sur le site tribuca.net le 24 avril 2024 sous le n° 1245A634W, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Nicox sont informés qu'aux termes d'une seconde ordonnance du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 25 avril 2024, la SCP EZAVIN-THOMAS, prise en la personne de Maître Nathalie Thomas, a été désignée pour remplacer la SELARL XAVIER HUERTAS & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Xavier Huertas, en qualité de mandataire ad'hoc chargé de représenter les actionnaires défaillants à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire convoquée le 6 mai 2024 sur seconde convocation.

La mission dévolue au mandataire ad'hoc, telle que prévue par l'ordonnance initiale du Président du Tribunal de Commerce d'Antibes en date du 18 avril 2024, reste inchangée.

Le Conseil d'administration

